Conditions générales d'utilisation du service « Info Tempo par SMS »

Novembre 2023

Le service « **Info Tempo par SMS** » est accessible à tout client résidentiel (ci-après « le Client ») disposant auprès d'ES Energies Strasbourg (ci-après « ES ») d'un contrat de fourniture d'électricité au tarif bleu réglementé (tarif disponible pour une puissance souscrite entre 6 et 36 kVA) avec option tarifaire Tempo.

La date de fin du service correspond à la date de résiliation de l'option tarifaire Tempo ou à la date de résiliation du service "Info Tempo par SMS".

Article 1 – Description du service

Le service **Info Tempo par SMS** permet au Client bénéficiant de l'option tarifaire Tempo dans le cadre de son contrat de fourniture d'électricité avec ES de recevoir un message texte ou autrement dénommé SMS (Short Message Service) sur son téléphone mobile.

Ce SMS a pour but d'informer le Client du déclenchement d'un jour BLANC ou d'un jour ROUGE en conformité avec les conditions de son contrat de fourniture d'électricité. Il est délivré non contractuellement tous les jours précédents un jour Tempo BLANC ou ROUGE à partir de 19h00.

Les informations fournies au Client dans ce cadre le sont à titre informatif. ES ne saurait être tenue pour responsable d'erreurs ou omissions, d'une absence de disponibilité des informations ou du service. En conséquence, le Client reconnaît utiliser les informations reçues sous sa responsabilité exclusive.

Le Client ne peut disposer que d'une seule souscription au service au titre de son contrat de fourniture d'électricité avec option Tempo.

Article 2 – Modalités de souscription

La souscription au service **Info Tempo par SMS** s'effectue par téléphone ou via l'espace client au moment de la mise en place de l'option tarifaire Tempo, ou à tout moment en ligne sur l'espace client accessible sur le site internet es.fr sous réserve de remplir les conditions préalables :

- Etre titulaire d'un contrat de fourniture d'électricité avec ES au tarif réglementé avec option tarifaire Tempo
- Souscrire, selon les modalités en vigueur, au service optionnel **« Info Tempo par SMS »**
- Posséder un téléphone mobile susceptible de recevoir un SMS

Il est de la responsabilité du Client de signaler à ES tout changement de son numéro de téléphone mobile, afin de pouvoir continuer à recevoir l'Info Tempo par SMS. Pour cela, il doit procéder à la modification de son numéro de téléphone mobile par téléphone ou sur son espace client accessible sur es.fr, cette modification étant prise en compte immédiatement.

Si le client ne procède pas à cette modification, l'info Tempo par SMS continuera de lui être adressée à son ancien numéro de téléphone dès que nécessaire. ES ne pourra être tenu responsable de l'envoi de SMS à un numéro erroné.

Le Client certifie la véracité et l'exactitude des informations fournies lors de sa souscription au service **Info Tempo par SMS** et garantit ES à cet effet, contre tout dommage de quelque nature qu'il soit, toute plainte ou action en justice émanant de tiers et intervenant dans ce cadre.

Cette garantie, due par le Client à ES, couvre les condamnations de toutes natures ainsi que les indemnités, les dommages et intérêt, les honoraires d'avocat et les frais de justice.

Article 3 – Conditions tarifaires

La souscription au service **Info Tempo par SMS** est gratuite. Le Client a à sa charge les éventuels surcoûts de son opérateur de téléphonie mobile.

Article 4 – Statut du service

L'Info Tempo par SMS est un moyen d'information qu'ES fournit à ses clients. Ce moyen vient en complément des autres modes d'informations actuellement disponibles pour le Client dans le cadre de l'option Tempo : site internet https://tempo.es.fr, alertes mail et éventuellement indication sur le compteur dans le logement du Client.

Article 5 – Activation du service

Le service prend effet 24 heures après la date de souscription par le Client. Le premier envoi de **l'Info Tempo par SMS** sera effectué la veille du premier jour Tempo suivant la date d'activation du service. Toutefois, ES ne pourra pas adresser de SMS pour des raisons techniques si le délai entre la date de souscription du Client au service et le premier envoi de SMS est inférieur à 24 heures.

Article 6 – Fin de service/résiliation

Le Client peut résilier sa souscription au service **Info Tempo par SMS** sur simple demande auprès d'ES, sans frais ni justification directement dans son espace client ou par téléphone.

La résiliation par le Client de l'option tarifaire Tempo entraîne automatiquement la résiliation de sa souscription au service **Info Tempo par SMS.**

Article 7- Loi et attribution de compétence

Les présentes CGU sont soumises à la loi française, et les litiges s'y rapportant que les Parties n'auraient pu résoudre à l'amiable seront soumis à la compétence du tribunal judiciaire de Strasbourg.